



Calcul sur heures supplémentaires

Par **LuLu42**, le **09/09/2010** à **11:17**

Bonjour à tous,
Étant salarié d'une entreprise avec une convention collective qui fixe le quota d'heures annuel à 1820,04 heures.
J'ai plusieurs questions:
- Dans le cas où l'on arrive en fin d'année (Septembre) les heures supplémentaires ne peuvent être calculer qu'au mois (151,67 h) et non pas au prorata de 1820,04 heures ?
- Lors d'un année complète, je travaille 1950 heures, je suis payés sur 1810 heures, les heures supplémentaires sont calculés qu'au delà de 1820,04 heures ?
- Quelle majoration doit être appliquée ?
Merci par avancern
Cordialement